

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 80 25885**

(54)

Réceptacle de stockage, notamment pour produits alimentaires.

(51)

Classification internationale (Int. Cl. 3). - B 65 D 21/02; A 47 J 47/00.

(22)

Date de dépôt ..... 5 décembre 1980.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée : RFA, 15 février 1980, n° G 80 04 028.4.

(41)

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 21-8-1981.

(71)

Déposant : Société dite : JOHANNES BUCHSTEINER GMBH & CO., KG, résidant en RFA.

(72)

Invention de : Renate Buchsteiner, née Fetzer.

(73)

Titulaire : *Idem* (71)

(74)

Mandataire : Cabinet L. A. de Boisse,  
37, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.

La présente invention, concernant du matériel de cuisine, est plus spécialement relative à un réceptacle de stockage contenant au moins un bac pour produits alimentaires.

5 Les bacs pour produits alimentaires sont en soi connus, comme objets indépendants, par exemple en grès, en porcelaine ou aussi en matière synthétique. On connaît également des réceptacles de stockage de produits, en forme de caissons en bois, qui sont 10 destinés à y placer plusieurs bacs à produits alimentaires de même modèle, par exemple en matière synthétique et qui peuvent être accrochés à une paroi au moyen d'organes de suspension à l'arrière. Mais de tels réceptacles sont incommodes. On ne peut les 15 loger à volonté dans une armoire par exemple, car les réceptacles en question, destinés à recevoir une multiplicité de bacs à produits placés côte à côte, ont à cause de cela une trop grande longueur. On est obligé de conserver la disposition horizontale s'étalant sur 20 une grande longueur. C'est pourquoi on manque souvent de place pour cela dans un foyer. Par ailleurs, les gens ne désirent pas toujours suspendre séparément de tels réceptacles de stockage à une paroi murale à la façon d'un placard suspendu.

25 L'invention a pour objet de procurer un remède à cette situation et de fournir un réceptacle de stockage incluant au moins un bac à produits alimentaires, pouvant rentrer et sortir, qui procure à l'usager individuel des possibilités de disposition multiples et sans entrave et également si l'on a besoin de plusieurs bacs, et ceci avec une adaptation aussi optimale que possible aux conditions d'emplacement et d'encombrement les plus diverses. De plus le réceptacle de stockage avec bacs doit être stable et 30 apte à usage après un service prolongé; avec tout cela il doit procurer une impression globale attrayante et naturellement, quant à sa réalisation, il doit être 35

autant que possible simple et peu coûteux.

Ce résultat est obtenu, pour un réceptacle de stockage de ce genre, grâce au fait qu'il est constitué sous forme d'une boîte double d'une pièce comportant deux logements intérieurs groupés l'un à côté de l'autre, lesquels présentent des ouvertures d'insertion ayant chacune au moins sensiblement une forme carrée et que chaque bac à produit correspondant présente une plaque avant sensiblement carrée, couvrant une ouverture d'insertion et comportant une poignée, dont le bord est constitué tout autour comme butée d'insertion et rejoint par son bord extérieur, sensiblement avec affleurement, celui d'une ouverture d'insertion.

Grâce à cette conformation selon l'invention, on obtient un réceptacle de stockage élégant et relativement léger, stable et apte à fonctionner pendant longtemps avec des bacs à produits alimentaires, qui satisfont en outre les désiderata les plus divers concernant la disposition et qui permet une adaptation aux différentes conditions d'emplacement et d'encombrement. La forme carrée des ouvertures d'insertion et des logements intérieurs, combinée avec une disposition convenable des bacs à produits alimentaires, permet de placer les bacs dans les positions les plus variées par rapport à l'emplacement du réceptacle de stockage. Par exemple, ce réceptacle de stockage peut être placé comme récipient se tenant debout sur une surface de soutien, par exemple sur une table, et ceci soit par une de ses deux larges surfaces, soit donc par son fond ou par son plafond, les logements intérieurs se trouvant alors les uns à côté des autres, soit aussi bien debout sur l'une de ses deux parois latérales et dans ce cas alors les logements intérieurs se trouvent les uns aux-dessus des autres. Les bacs à produits alimentaires peuvent être entrés dans toutes les positions relativement au récipient

de stockage dans la situation spatiale qui correspond à la position d'utilisation considérée, soit donc en général de façon que l'ouverture de remplissage ou bien de vidage des bacs soit chaque fois tournée vers 5 le haut. Ces diverses possibilités de la forme d'emploi seulement comme récipient reposant debout facilitent la mise en place qui correspond aux besoins et aux conditions d'emplacement individuelles existant dans un foyer, que ce soit à l'intérieur d'armoires 10 ou bien à l'extérieur de celles-ci en tant que récipients placés de façon indépendante. Si l'on a besoin de plusieurs bacs de produits alimentaires, on peut grouper plusieurs boîtes doubles pour former un empilage vertical d'éléments situés les uns sur les 15 autres et/ou un accolement horizontal d'éléments situés les uns à côté des autres et ceci ou bien de façon que les ouvertures d'insertion de toutes les boîtes doubles se trouvent du même côté ou bien soient dirigées au contraire en sens inverse les unes à 20 côté des autres. Également avec cet assemblage on peut tenir compte individuellement, pour loger les boîtes doubles, des besoins et de l'espace ou emplacement existant. L'usager peut ainsi diriger et assembler dans l'espace les différentes boîtes doubles dans 25 les limites de la place disponible. Au total le réceptacle de stockage selon l'invention avec bacs de produits alimentaires est simple, bon marché et en outre de faible poids, et également stable et rigide par lui-même, de sorte que des déformations gênantes 30 ne sont pas à redouter.

Suivant une forme de réalisation avantageuse la paroi arrière, le fond et la face supérieure au plafond de la boîte double s'étendent chaque fois de façon continue sur les deux logements intérieurs en 35 limitant ceux-ci et dans la région limite mutuelle de deux logements intérieurs adjacents une paroi de séparation, une entretoise de séparation ou autre élément

de compartimentage sont disposés, en formant en même temps des soutiens entre le fond et le plafond de la boîte double. De ce fait, la conformation du réceptacle est encore simplifiée, ce qui non seulement 5 améliore la forme et le poids, mais encore contribue à un nouvel abaissement du prix de revient.

On peut encore prévoir une disposition selon l'invention dans laquelle le réceptacle de stockage comprend une entretoise de séparation avant 10 qui s'étend, à la manière d'une cloison, dans un domaine de profondeurs du récipient situé au voisinage des ouvertures d'insertion et qui est maintenu de préférence, par exemple de manière détachable, dans des conduits ou rainures ou analogues des côtés 15 intérieurs du fond et du plafond, tournés l'un vers l'autre, les conduits ou rainures ou analogues étant de préférence ouverts dans la direction opposée à celle d'insertion, et divergeant au moins faiblement suivant cette même direction. L'entretoise de séparation détachable qui doit être fixée après le façonnage 20 peut simplifier particulièrement la fabrication suivant le genre de cette dernière, par exemple parce que le corps fabriqué de la boîte double peut être plus facilement déformé. La mise en place après 25 coup ou la fixation imperdable si besoin de la traverse de séparation conduit d'une part à un soutien efficace entre plafond et fond de la boîte double et limite par ailleurs dans la région avant les ouvertures d'insertion existantes. Mais il va de soi qu'une telle 30 limitation et adaptation entre logement intérieur d'une part et bac à produits alimentaires d'autre part est déjà procurée seulement par la forme carrée existante et ceci en particulier lorsque les coins du carré sont nettement et assez fortement arrondis, avec 35 des rayons qui sont chaque fois égaux autant que possible. Ces parties de parois arrondies, qui s'étendent dans la direction d'insertion ou d'extraction

et qui se trouvent dans la région des coins, constituant des surfaces de guidage pour les bacs à produits alimentaires devant rentrer et sortir et assurent en même temps leur arrêt avec certitude à l'intérieur de chaque logement, car alors les bacs à produits ne peuvent plus flotter par rapport à la double boîte.

Il peut être encore avantageux d'une part que la boîte double comporte des moyens pour l'empilage avec ancrage de plusieurs boîtes doubles semblables ensemble en raison de leur forme suivant une disposition étagée en hauteur pour former un empilage vertical et alors avec des ouvertures d'insertion se trouvant, soit du même côté, soit dirigées en sens inverse les unes par rapport aux autres et/ou avec une disposition côté à côté pour former un assemblage horizontal analogue; et/ou d'autre part que la boîte double comporte des moyens pour réaliser la fixation de suspension verticale et/ou l'accrochage à un mur du côté de sa paroi arrière, en particulier des passages de paroi déjà évidés ou pouvant être rompus le long d'emplacement de rupture, par exemple deux trous disposés avec écartement transversal mutuel et avec un certain écartement en-dessous du plafond, dans la paroi arrière pour le passage de vis de fixation, de crochets muraux ou de supports de paroi analogues du côté de la paroi arrière et de préférence le plafond comporte des passages déjà évidés et/ou pouvant être rompus le long d'emplacement de rupture, par exemple il comporte dans la région voisine de la paroi arrière ainsi que dans le domaine voisin des ouvertures d'insertion avant, chaque fois deux trous disposés avec écartement transversal mutuel pour le passage de vis de fixation ou de moyens de fixation analogues adaptés au montage par suspension. Dans le premier cas, on prévoit qu'on a besoin de plus de deux bacs à produits alimentaires et que de ce fait au moins deux boîtes doubles seront accolées, par exemple pour former une pile verticale

ou bien une "pile" horizontale en reliant ensemble grâce à leur forme les différentes boîtes associées les unes à côté des autres de façon que la pile soit solidarisée, c'est-à-dire qu'il est exclu qu'il se 5 produise des déplacements relatifs des boîtes empilées dans le sens vertical par exemple en cas de force transversale agissante. De cette façon, on peut donc également empiler verticalement plusieurs boîtes doubles indépendantes sans devoir craindre le décalage 10 ou la destruction de la pile résultant d'un choc imprévu ou d'une circonstance analogue. Il va de soi qu'on puisse prévoir les mêmes moyens pour l'accolement avec ancrage en raison de la forme aux endroits de chaque boîte double individuelle, - lors donc de la disposition 15 côté à côté de plusieurs réceptacles doubles pour former un assemblage horizontal - où ces réceptacles doubles sont placés, paroi contre paroi, les uns à côté des autres.

En appliquant les dispositions prévues dans 20 le deuxième cas, on augmente sensiblement le champ d'application du réceptacle de stockage selon l'invention. Les éléments peuvent être disposés séparément ou bien en formant une pile verticale ou horizontale, donc aussi fixés sur une surface du côté de la paroi 25 arrière et/ou suspendus sous des rayons, des armoires suspendues ou sous d'autres objets. Suivant le choix des moyens de fixation, le montage peut s'effectuer de façon que la boîte double soit fixée de manière durable ou bien puisse être facilement et 30 rapidement détachée de l'organe de fixation.

D'autres formes de réalisation avantageuses ressortiront encore de la description qui va suivre et leurs caractéristiques, prises isolément ou en combinaison, définiront d'autres conformations avantageuses. 35

L'invention sera ainsi mieux expliquée et comprise par la description ci-après avec référence

aux exemples de réalisation illustrés par les figures, sur lesquels :

- la figure 1a est une représentation schématique en perspective d'un réceptacle de stockage comportant deux bacs à produits alimentaires dont un a été sorti;
- les figures 1b à 1e sont chacune des vues avant schématiques de réceptacles de stockage formant des piles dirigées dans le sens vertical ou horizontal ou suspendues avec fixation du côté de la paroi arrière;
- la figure 2 est une vue avant du réceptacle de stockage, sans bac à produits alimentaires rentré à son intérieur, à plus grande échelle;
- 15 la figure 3, une vue du dessus d'une partie du réceptacle de stockage, prise dans la direction de la flèche III de la figure 2;
- la figure 4, une coupe selon la ligne IV-IV de la figure 2;
- 20 - la figure 5, une vue d'une partie du réceptacle de stockage dans la direction de la flèche V de la figure 4;
- la figure 6, une coupe du réceptacle de stockage, prise le long de la ligne VI-VI de la figure 2, avec d'autres réceptacles de stockage esquissés en trait mixte, devant être empilés;
- la figure 7, une vue avant d'un bac à produits alimentaires du réceptacle de stockage, à plus grande échelle;
- 30 - la figure 8, une vue du dessus du bac de la figure 7 et
- la figure 9, une coupe suivant la ligne IX-IX de la figure 8.

Le réceptacle de stockage représenté est constitué par une double boîte 10 d'une pièce qui loge à son intérieur deux bacs 11 et 12 à produits alimentaires, dont chacun peut être sorti et rentré. Le

réceptacle double 10 et les bacs 11 et 12 sont constitués par des pièces de matière synthétique moulée par injection.

La boîte double 10 inclut deux logements 13 et 5 14, intérieurs et groupés l'un à côté de l'autre, qui présentent des ouvertures d'insertion correspondantes 15 et 16, possédant chacune une forme au moins sensiblement carrée, avec des coins nettement arrondis, comme on voit en particulier sur la figure 2.

10 Chaque bac 11, 12 comporte une plaque avant 17 ou 18, avec poignée 19 ou 20, qui couvre complètement, à la façon d'une paroi, une ouverture d'insertion 15 ou 16. Pour chaque plaque avant 17, 18 tout son bord périphérique sert de butée d'insertion, par laquelle 15 le bac 11 ou 12 enfoncé dans la boîte 10 bute contre le bord de limitation de l'ouverture d'insertion 15 ou 16 pour limiter la profondeur d'enfoncement. Le bord extérieur situé à la limite avant de chaque plaque avant 17 ou 18 se raccorde sensiblement avec 20 l'affleurement au bord de chaque ouverture d'insertion 15 ou 16 du réceptacle double 10, de sorte que pour des bacs à produits alimentaires 11, 12, qui sont enfoncés, leur plaque avant correspondante 17, 18 couvre l'ouverture d'insertion avant 15 ou 16 du réceptacle double 10 sans qu'il existe de saillie marginale 25 marquée.

Comme on peut le voir en particulier sur les figures 2 à 6, la paroi arrière 21 et aussi le fond 22 et le plafond 23 de la boîte double 10 s'étendent 30 chacun avec continuité dans les deux logements intérieurs 13 et 14. Cette boîte 10 est donc formée d'une seule pièce, en délimitant les logements 13 et 14. Dans la région de limite mutuelle des deux logements intérieurs adjacents 13 et 14, soit donc dans 35 la région du plan de symétrie visible sur la figure 2, on a placé seulement une entretoise avant 24 en matière synthétique, qui s'étend à la façon d'une

paroi de séparation dans la région voisine des ouvertures d'insertion 15, 16 de la double boîte 10. L'entretoise de séparation 24 sert de paroi au autre compartimentage et également de soutien entre le fond 5 22 et le plafond 23 de la double boîte 10. Elle renforce donc la double boîte 10 en employant peu de matériau. L'entretoise séparatrice 24 est maintenue, dans la région du fond 22 et du plafond 23, dans des rainures locales 25 ou 26 qui sont obtenues par 10 moulage lors de la fabrication dans les faces intérieures, tournées l'une vers l'autre, du fond 22 et du plafond 23. Les rainures 25, 26 s'ouvrent dans la direction opposée à celle d'insertion, en divergent suivant cette direction, au moins faiblement, comme 15 le montre la figure 5. L'entretoise 24 est entrée suivant la direction de la flèche 27 (figure 5) dans les rainures 25 et 26, en y étant ancrée par les parois se soutenant mutuellement avec une force de coinçement croissante.

20 La double boîte 10 peut être utilisée ou maniée de bien des façons. On peut l'employer comme récipient se posant debout sur une surface de soutien, par exemple celle d'une table, sur laquelle repose la boîte 10, soit par son fond 22 ou bien, renversée, 25 par son plafond 23. De plus, la double boîte 10 peut être posée également verticalement (figure 1c) et dans ce cas elle repose par une paroi latérale 28 ou 29 sur la surface d'appui. Avec cette position d'utilisation les bacs à provisions alimentaires 11, 30 12 sont entrés, soit côte à côte dans une première position (figure 1a, 1b), soit verticalement les uns au-dessus des autres dans une deuxième position (figure 1c). Plusieurs boîtes doubles ayant le même genre de conformation peuvent être empilées dans le 35 sens vertical les unes au-dessus des autres pour former des piles verticales, comme il est indiqué sur la figure 1b pour les doubles boîtes 10a et 10b.

Dans le sens horizontal également, on peut placer d'autres doubles boîtes comme il est représenté sur la figure 1b en 10c. Si la double boîte 10 est placée verticalement comme on voit sur la figure 1c, on peut 5 alors construire également une pile verticale ou, comme il est indiqué par 10d, un alignement horizontal. De plus, la double boîte 10 peut être fixée par suspension sous un rayon ou autre partie 30 d'un meuble, comme le montre la figure 1d ou comme il est indiqué 10 schématiquement en pointillé sur la figure 6. Au lieu de cela la double boîte 10 peut également être fixée, du côté de la paroi arrière, à un mur 31 (figure 1e).

Chaque double boîte 10 est agencée pour pouvoir obtenir un empilage avec ancrage grâce à la 15 forme, de plusieurs boîtes doubles analogues 10, 10a, 10b, 10c, 10d disposées avec superposition (figure 1b) de façon à former une pile verticale; les ouvertures d'insertion peuvent être alors, soit situées du même côté, soit dirigées en sens inverse l'une à côté de 20 l'autre et/ou avec une disposition côté à côté formant une association horizontale alignée du même genre (figure 1b, figure 1c). Pour chaque assemblage, par exemple dans le cas d'une pile verticale selon figure 1b, les ouvertures d'insertion 15, 16 d'une boîte 25 double 10 peuvent être dirigées d'un côté, tandis que les ouvertures d'insertion des boîtes doubles 10a empilées dessus sont dirigées en sens inverse, soit donc sensiblement à l'alignement de la paroi arrière 21. Puis les bacs à produits alimentaires 11, 12 sont 30 enfoncés à partir de l'avant dans la boîte double inférieure 10, tandis que l'insertion s'effectue dans la boîte double supérieure 10a à partir du côté arrière. En plus des moyens qui seront indiqués par la suite, et qui permettent un ancrage selon la forme de l'em- 35 pilage, la boîte double 10 comporte en outre des moyens pour réaliser la fixation par suspension verticale selon figure 1d et/ou l'accrocyage au mur

du côté de la paroi arrière selon figure 1e. Ces derniers moyens seront d'abord précisés en premier.

La paroi arrière 21 de la boîte double 10 est pourvue de passages de paroi déjà évidés ou pouvant 5 être rompus le long d'emplacements de rupture, qui sont constitués, dans l'exemple de réalisation représenté, par deux trous 32, 33 ménagés dans la paroi arrière 21. Les trous 32, 33 sont disposés avec écartement transversal l'un par rapport à l'autre et en 10 outre avec un certain écartement en-dessous du plafond 23 et sont prévus pour la traversée de vis de fixation 34 ou 35 selon figure 1e ou 6 ou bien de crochets muraux ou de dispositifs de maintien ou d'accrochage semblables du côté de la paroi arrière. Ceci permet 15 une fixation, du côté de la paroi arrière, à un mur 31, avec comme auparavant un empilage ou accollement possible dans le sens vertical et/ou horizontal.

Pour la fixation avec suspension en-dessous d'un rayon ou d'une partie 30 d'un meuble, par 20 exemple d'un meuble de cuisine selon figure 1d, le plafond 23 de la double boîte 10 est pourvu de passages déjà évidés et/ou pouvant être rompus après coup le long d'emplacements de rupture. Ces passages sont constitués, dans une région voisine des ouvertures 25 d'insertion avant 15, 16, par deux trous 36, 37. Ces trous avant 36, 37 servent, comme indiqué en pointillé sur la figure 6, à la traversée de vis de fixation 38 ou 39 ou de moyens de fixation semblables qui permettent une mise en place avec suspension. Par ailleurs, 30 ces passages, pouvant être rompus le long d'emplacements de rupture, sont constitués, dans la région voisine de la paroi arrière, par des fentes 40, 41 dans le plafond 23, dirigées vers la paroi arrière 21 et traversant celle-ci. Les fentes 40, 41 présentent 35 le même écartement transversal l'une vis à vis de l'autre et le même écartement par rapport à la paroi arrière 21 et par rapport aux deux parois latérales

28, 29, que les trous avant 36, 37 ménagés dans le plafond 23. Le trou de gauche 36, vu parallèlement à la paroi latérale 28, est donc au niveau de la fente 40, tandis que l'autre trou 37 se trouve, de façon analogue, au niveau de la fente 41, l'écartement du fond de fente pour les deux fentes 40, 41 vis-à-vis de la paroi arrière 21 étant exactement de la même grandeur qu'à l'avant de l'écartement des trous 36, 37 vis-à-vis du plan des ouvertures d'insertion 15, 16. Comme 5 le montrent les figures 2, 3 et 6, la paroi arrière 21 présente par ailleurs, à la hauteur de chaque fente 40 et 41, un évidement 42, 43, sensiblement en forme de demi-cercle, soit déjà évidé, soit pouvant être rompu le long d'emplacements de rupture, ces évidements assurant lors du montage de la double boîte 10 (figure 6) sur les vis de fixation 44, crochets ou analogues situés des deux côtés et déjà vissés du côté arrière dans le rayon ou pièce 30, une pénétration de la tête pour le montage à suspension. Si la 10 double boîte 10 est poussée vers la gauche, sur la figure 6, la tête de la vis de fixation 44 traverse l'évidement semi-circulaire 43 ménagé dans la paroi arrière 21, de sorte qu'en continuant la poussée, la tête de la vis de fixation 44 se trouve alors en-dessous 15 du plafond 23 et que la tige de vis traverse la fente 41.

Les moyens servant à la jonction avec ancrage de plusieurs doubles boîtes 10, 10a, 10b (Figure 1b) empilées verticalement les unes sur les autres sont 20 constitués par des saillies d'empilage 45, 46 ayant la forme par exemple d'ergots ou tétons ou analogues, pris au moulage, qui dépassent au-delà de la face inférieure du fond 22 vers le bas, au moins légèrement. Ces saillies d'empilage 45, 46 sont disposées dans 25 la région voisine des ouvertures d'insertion avant 15, 16 et alors verticalement au-dessous des trous 36, 37 localement évidés du plafond 23, de sorte

que ces derniers fonctionnement comme évidements d'empilage dans lesquels s'ancrent les saillies 45, 46. Les particularités de cette fonction d'ancrage dans l'empilement vertical sont indiquées schématiquement en pointillé ou en trait mixte. Si la double boîte 10a, représentée en pointillé, est posée sur la double boîte 10, la saillie d'empilage inférieure 46a de la double boîte 10a entre avec ancrage à partir du haut dans la direction de la flèche dans le trou 37 (Figure 6) du plafond 23 de la double boîte 10.

Si la double boîte 10 est posée en sens inverse, en ce qui concerne les ouvertures d'insertion, à partir du haut sur la double boîte inférieure 10b, représentée en trait mixte sur la figure 6, la saillie d'empilage inférieure 46 de la double boîte 10 pénètre, depuis le haut et dans le sens de la flèche, dans la fente 41b voisine de la paroi arrière de la double boîte inférieure 10b.

La double boîte 10 présente encore, à la face inférieure de son fond 22, des saillies de soutien debout dépassantes 47, en particulier des nervures de base. Ces dernières partent sensiblement du même écartement vis-à-vis de la paroi latérale correspondante 29 ou 28 que les saillies d'empilage locales 46 ou 45 et sont dirigées alors sensiblement parallèlement à cette paroi latérale. Comme on voit sur les figures 4 et 6, les saillies supports 47 en forme de nervures présentent une protubérance constamment croissante de préférence en direction de la paroi avant 21, mais tout au plus jusqu'à la hauteur de protubérance des saillies d'empilage 45, 46.

Les particularités des bacs à produits alimentaires 11, 12 ressortent ensuite, pour l'exemple des bacs 11, des figures 7 à 9. La poignée 19 sur la plaque avant 17 du bac 11 est constituée sensiblement en forme de caisson creux, avec l'ouverture du caisson dirigée vers le côté inférieur, c'est-à-dire vers le

bas sur la figure 7. Comme on le voit, ce caisson creux s'étend, en partant du bord avant supérieur de la plaque avant 17, sensiblement sur un tiers à la moitié de la hauteur de la plaque avant 17 et, dans la 5 section transversale, du bord latéral de gauche sur la figure 7 jusqu'au bord latéral de droite. Une partie 48 au moins de la partie avant 49 de cette poignée 19 en forme de caisson est orientée obliquement par rapport au plan de la plaque avant 17, comme 10 on voit en particulier sur la figure 9. Cette partie inclinée 48 présente une fenêtre ou zone en renforcement ou en saillie, ou bien encadrée, pour permettre d'écrire des indications ou d'y coller des étiquettes d'inscriptions ou analogues, cette zone étant bordée 15 de façon à former sensiblement un grand trou allongé.

REVENDICATIONS

1. Réceptacle de stockage contenant au moins un bac pour produit alimentaire, caractérisé en ce qu'il est constitué sous forme d'une boîte double (10, 10a, 10b, 10c, 10d) d'une pièce comportant deux logements intérieurs (13, 14) groupés l'un à côté de l'autre, lesquels présentent des ouvertures d'insertion (15, 16) ayant chacune au moins sensiblement une forme carrée et en ce que chaque bac à 10 produit correspondant présente une plaque avant sensiblement carrée, couvrant une ouverture d'insertion et comportant une poignée (19, 20) dont le bord est constitué tout autour comme butée d'insertion et rejoint par son bord extérieur, sensiblement avec 15 affleurement, le bord d'une ouverture d'insertion.
2. Réceptacle de stockage selon revendication 1, caractérisé en ce que la paroi arrière (21), le fond (22) et la face supérieure ou plafond (23) de la boîte double s'étendent chaque fois de façon continue sur 20 les deux logements intérieurs (13, 14) en limitant ceux-ci et en ce que dans la région limite mutuelle de deux logements intérieurs adjacents (13, 14) une paroi de séparation (24), une entretoise de séparation ou autre élément de compartimentage sont disposés, en 25 formant en même temps des soutiens entre le fond (22) et le plafond (23) de la boîte double (10).
3. Réceptacle de stockage, caractérisé en ce que la boîte double comprend une entretoise de séparation (24) avant qui s'étend, à la manière d'une 30 cloison, dans un domaine de profondeurs du récipient situé au voisinage des ouvertures d'insertion (15, 16) et qui est maintenue de préférence, par exemple de manière détachable, dans des conduits ou rainures (25, 26) ou analogues que comportent les côtés intérieurs du fond (22) et du plafond (23), tournés l'un 35 vers l'autre, les conduits ou rainures (25, 26) ou analogues étant de préférence ouverts dans la direction

opposée à celle d'insertion, en divergeant au moins faiblement (figure 5).

4. Réceptacle de stockage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la boîte 5 double (10) comporte des moyens (36-46) pour l'empilage avec ancrage de plusieurs réceptacles doubles (10, 10a, 10b, 10c, 10d) semblables ensemble en raison de leur forme suivant une disposition étagée en hauteur (figure 1b, figure 6) les uns sur les autres pour 10 former un empilage vertical, les ouvertures/se trouvant, soit du même côté, soit dirigée en sens inverse d'insertion les unes des autres et/ou avec une disposition côté à côté (figures 1b, 1c) pour former un assemblage horizontal analogue.
- 15 5. Réceptacle de stockage, caractérisé en ce que le réceptacle double (10) comporte des moyens (36-44) ou (32-35) pour réaliser la fixation de suspension verticale (figure 1d) et/ou l'accrochage à un mur du côté de sa paroi arrière, en particulier des 20 passages de paroi (32, 33) déjà évidés ou pouvant être rompus le long d'emplacements de rupture, par exemple deux trous (32, 33) disposés avec écartement transversal mutuel et avec un certain écartement en-dessous du plafond (23), dans la paroi arrière (21) pour le 25 passage de vis de fixation (34-35), de crochets muraux ou de supports de paroi analogues du côté de la paroi arrière (figure 1c) et en ce que de préférence le plafond (23) comporte des passages déjà évidés et/ou pouvant être rompus le long d'emplacements de rupture, 30 (40-43 et 36-37) par exemple dans la région voisine de la paroi arrière ainsi que dans le domaine voisin des ouvertures d'insertion avant (15, 16) chaque fois deux trous disposés avec écartement transversal mutuel pour le passage de vis de fixation (38, 39, 44) ou de 35 moyens de fixation analogues adaptés au montage par suspension (figure 6, figure 1d).

6. Réceptacle de stockage selon revendication 5, caractérisé en ce que les passages (40, 41) évidés ou pouvant être rompus dans la région proche de la paroi arrière possèdent le même écartement transversal 5 l'un vis-à-vis de l'autre et le même écartement par rapport à la paroi arrière (21) et par rapport aux deux côtés latéraux (28, 29) de la double boîte (10) que les passages (36, 37) dans la région voisine des ouvertures d'insertion (15, 16), en ce que chaque 10 fois de préférence ils sont constitués sous forme de fentes (40, 41) dans le plafond (23) qui passent en direction de la paroi arrière (21) en traversant celle-ci et en ce que la paroi arrière (21) présente à la hauteur de la fente (40, 41) un évidement (42, 43) 15 sensiblement semi-circulaire qui est déjà évidé ou qui peut être rompu le long d'emplacements de rupture, ces évidements permettant, lors de l'amenée de la double boîte (10) sur des vis de fixation (44, figure 6) situées des deux côtés pour le maintien avec suspension, 20 un passage de la tête de vis.

7. Réceptacle de stockage selon l'une des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la double boîte (10) présente sur sa face inférieure de fond (22) des saillies d'empilage dépassantes (45, 46), 25 par exemple des ergots, tétons ou analogues qui entrent lors de l'empilage ou de l'accollage dans des évidements de pile (36, 37 ou 40, 41) ménagés en des emplacements correspondants du plafond (23) et en ce que de préférence dans la région voisine des ouvertures d'insertion (15, 16) des passages (36, 37) évidés sont prévus à la verticale et au-dessous de ceux qui se trouvent dans le plafond (23), ces passages étant constitués sous forme d'évidements de pile pour recevoir les saillies d'empilage (45, 46).

35 8. Réceptacle de stockage selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il comprend sur la face inférieure du fond (22) des saillies de soutien

debout (47), en particulier des nervures de base qui s'étendent sensiblement à partir du même écartement de la paroi latérale correspondante (28, 29) que les saillies de pile (45, 46), sensiblement parallèlement 5 à la paroi latérale correspondante (28, 29) et de préférence dans la direction allant vers la paroi arrière (21) en augmentant constamment en ce qui concerne leur protubérance et en allant au plus jusqu'à la hauteur de protubérance des saillies de pile 10 (45, 46).

9. Réceptacle de stockage selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la poignée (19, 20) de la plaque avant (17, 18) de chaque bac (11, 12) a sensiblement la forme d'un caisson creux dont 15 l'ouverture est dirigée vers le côté inférieur du bac, ce caisson s'étendant, de préférence à partir de la plaque avant supérieur (17), sensiblement sur un tiers à la moitié de la hauteur de la plaque et, dans la direction transversale, d'un bord latéral 20 à l'autre et en ce que de préférence au moins une partie (48) de la paroi avant (49) du caisson creux est placée sous une orientation inclinée par rapport au plan de la plaque avant (17).

10. Réceptacle de stockage selon revendication 25, 9, caractérisé en ce qu'une zone visible en relief, encadrée ou renfoncée pour porter des inscriptions ou analogues est aménagée sur la partie inclinée (48) de la paroi avant (49).

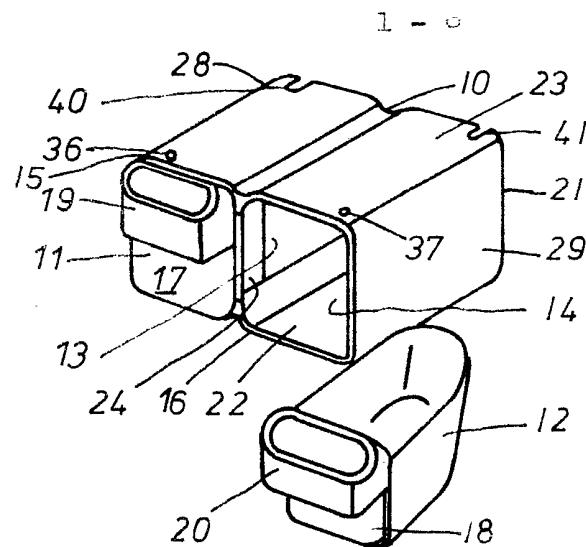


Fig. 1a

Fig. 1b

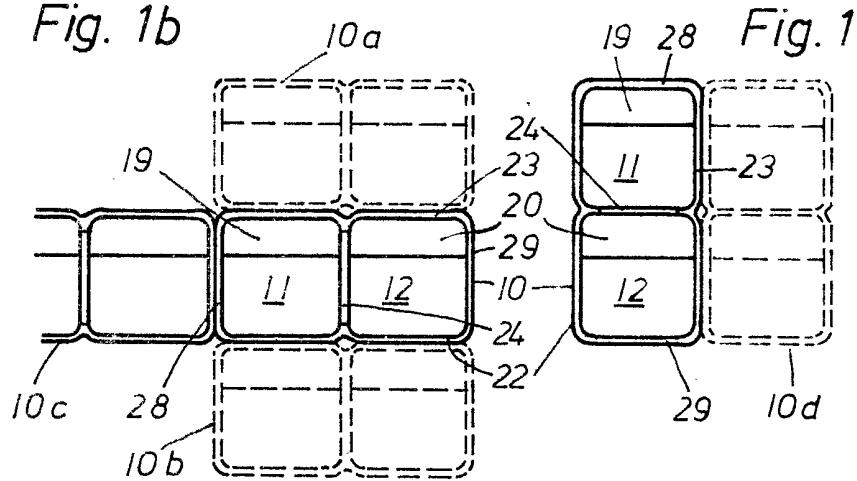
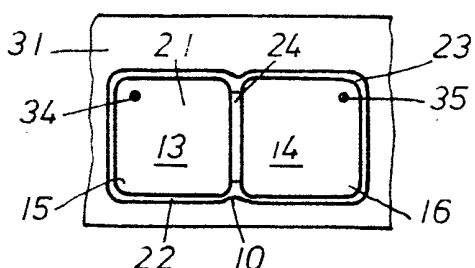
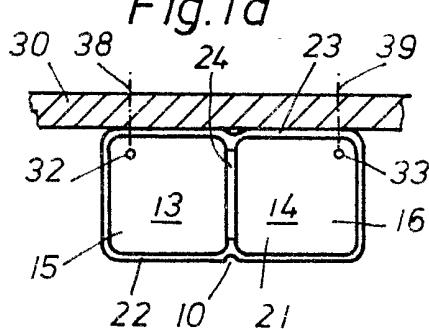


Fig. 1c

Fig. 1e



2 - 8

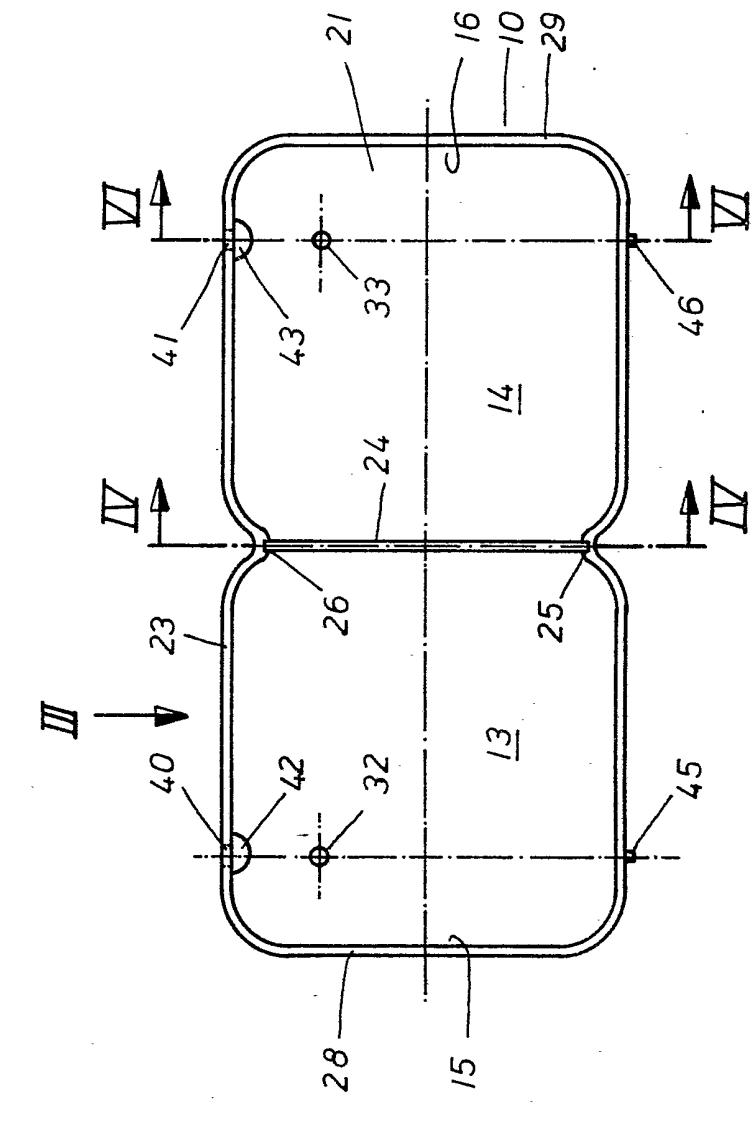


Fig. 2

2476028

2 - 8

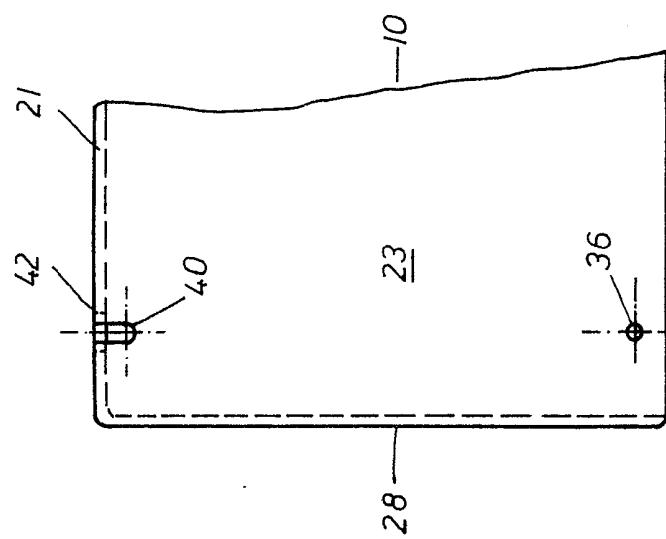


Fig. 3

Fig. 4

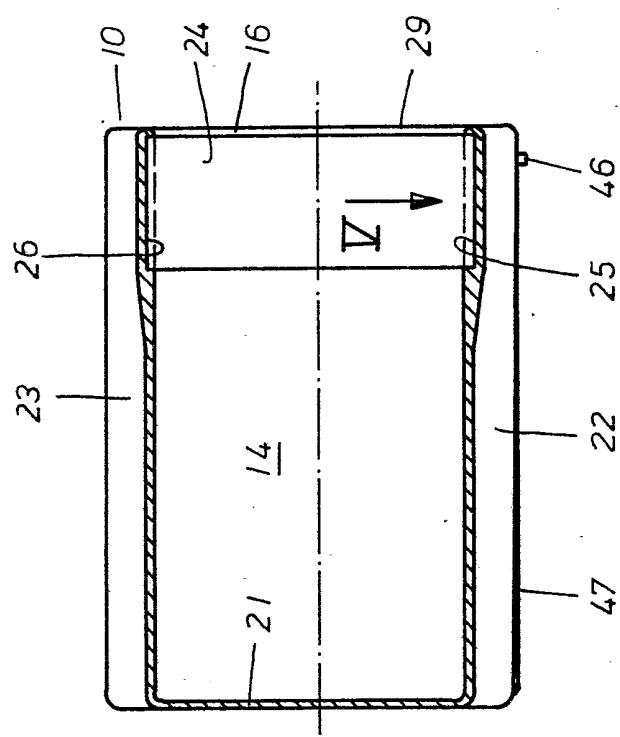


Fig. 5

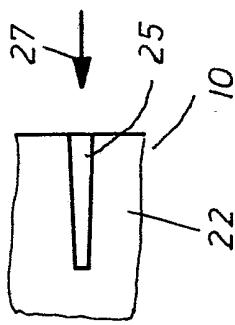
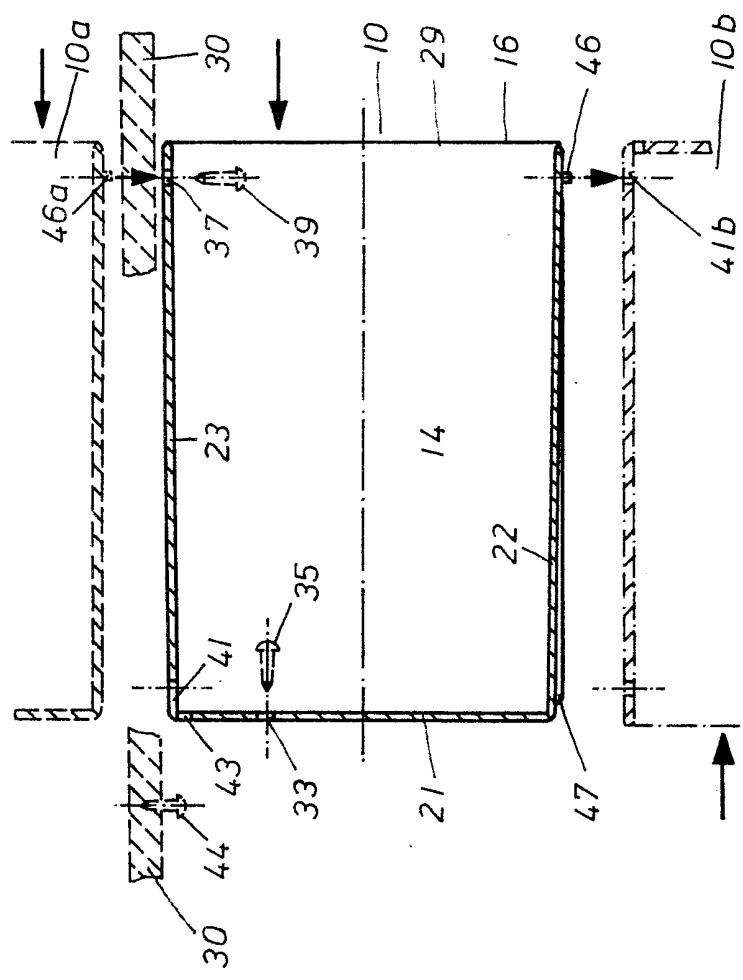


Fig. 6



2476028

6 - 8

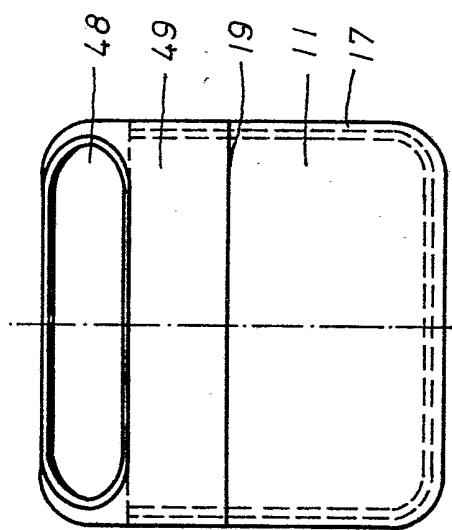


Fig. 7

7 - 8

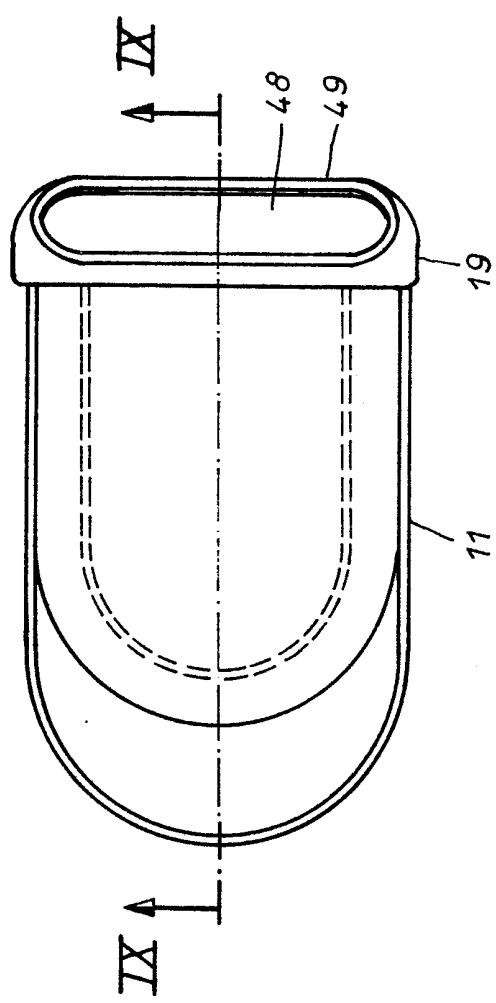


Fig. 8

2476028

8 - 8

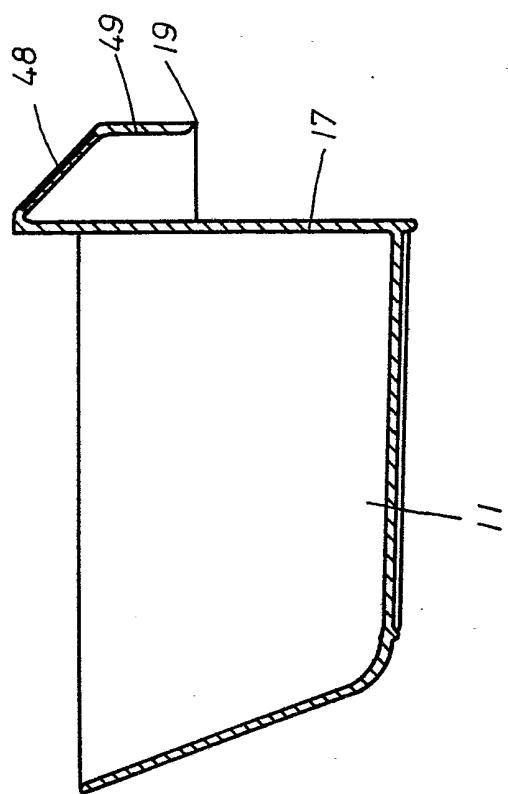


Fig. 9